#### **NE PAS AGRAPHER**



# Demande d'information archéologique

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration à une des adresses postales ou électroniques indiquées ci-dessous. Conservez une copie pour vous.

Province de Luxembourg Province de Namur Province du Brabant wallon

Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Centre Rue des Brigades d'Irlande, 1

5100 Jambes

Mail: zonecentre@awap.be

Province de Liège

Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Est

Rue Maréchal Foch, 21 4400 Flémalle

Mail: zoneest@awap.be

**Province du Hainaut** 

Agence wallonne du Patrimoine

Direction opérationnelle Zone Ouest Place du Béguinage, 16

7000 Mons

Mail: zoneouest@awap.be

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative au patrimoine : rendez-vous sur le site internet de l'AWaP ou contactez l'Administration.

https://awap.be



Objet	Ce formulaire permet d'interroger l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) et d'obtenir des informations		
	archéologiques.		
Public	Toute personne physique ou morale désireuse d'obtenir des informations archéologiques.		
Conditions	Toutes les conditions et la procédure sont décrites sur le site : <a href="https://awap.be">https://awap.be</a>		
Réglementation	Article D.61 du Code wallon du Patrimoine et les dispositions exécutoires qui s'y rapportent.		
	Les textes sont consultables sur le site : <a href="http://wallex.wallonie.be">http://wallex.wallonie.be</a>		

**ATTENTION**, par souci de lisibilité, et afin de <u>faciliter le traitement de votre demande</u>, il vous est demandé d'écrire en lettres majuscules et en couleur noire.

Cadre réservé à	N° du dossier :	Date de réception :	
l'Administration	N dd d033iei	Date de reception :	



# 1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification			
☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :			
En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?  ☐ Une personne physique (particulier ou indépendant)			
☐ Une personne morale ☐ Association ☐ Ville/Commune ☐ Autre :			
Indiquez le nom :			
Indiquez le numéro BCE (Banque-Carrefour des Entreprises) :			
1.2. Adresse du demandeur			
Rue :			
Code postal :Commune :			
Pays :			
1.3. Contact			
Téléphone :			
Courriel :			
2. Objet de la demande			
2.1. Identification du bien			
Dénomination actuelle :			
Rue :n° boîte			
Code postal :Commune :			
Indiquez éventuellement des informations complémentaires pour préciser la demande : (par ex. : coordonnées Lambert, coordonnées GPS, nature du bien immeuble, croquis à joindre en annexe, etc)			



Êtes-vous propriétaire du bien ? □ Oui □ Non						
Si non, précisez la motivation de votre demande :						
2.2 Darcollos	cadactralos					
2.2. Parcelles cadastrales						
•	Si vous possédez les informations cadastrales, veuillez compléter le tableau ci-dessous. Vous pouvez trouver les informations sur le Géoportail de la Wallonie : WalOnMap.					
	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire	
Parcelle 1						
Parcelle 2						
Parcelle 3						
Parcelle 4						
Parcelle 5						
Si le projet co	ncerne plus de ci	nq parcelles, joig	nez un plan repro	enant l'ensemble des	parcelles.	
2.3. Justificat	ion de la deman	de				
Pour quelle ra	aison souhaitez-v	ous des informat	ions archéologic	ques ?		
□ Pré	paration d'une d	lemande de perm	nis			
	paration d'un ac					
<ul><li>☐ Élaboration d'une étude d'incidence sur l'environnement</li><li>☐ Mission d'organisme public</li></ul>						
2.4. Précision	de la demande					
Quelle(s) info	rmation(s) souha	aitez-vous recevo	ir?			
☐ Présence/absence d'un site archéologique inventorié						
	☐ Mesures applicables pour la rédaction d'un acte notarié					
d'urba	$\square$ Mesures applicables et éventuel positionnement de l'AWaP en cas de demande de permis d'urbanisme					
	<ul><li>□ Aperçu du contexte archéologique dans un périmètre donné</li><li>□ Autre :</li></ul>					



□ M.	☐ Mme Nom : Prénom :
-	s'engage à ne pas utiliser l'information demandée à des fin contraires à la loi relative à la protection de la vie privée ;
-	déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

Date: ...... Signature: ......

## 4. Protection de la vie privée

3. Déclaration sur l'honneur

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel est nécessaire pour la mise en œuvre de dispositions décrétales (article D.61 et suivants du Code wallon du Patrimoine).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code wallon du Patrimoine, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par l'AWaP qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux personnes, autorités, instances, commissions et services prévus dans le Code wallon du Patrimoine, en particulièrement son article D.61.

L'AWaP peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si l'AWaP estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale ou pour les besoins d'une procédure infractionnelle ou judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées et archivées par l'AWaP pour permettre de réaliser un historique des demandes d'informations archéologiques introduites pour un bien.

Vous pouvez rectifier gratuitement vos données ou en limiter le traitement auprès de l'Inspecteur général de l'AWaP.

Sur demande via un formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie.

### 5. Voies de recours et de plaintes

Au terme de la procédure, si vous contestez la décision, vous pouvez :

→ Introduire un recours interne à l'administration

Adressez-vous à l'Administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Durant ou après la procédure, si vous n'êtes pas satisfait de la qualité du service, vous pouvez :

→ Adresser une plainte au SPW

Les formulaires sont disponibles :



- o soit sur le site internet http://awap.be/introduire-une-plainte/
- o soit sur le portail de la Wallonie <u>www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw</u>

#### → Adresser une réclamation auprès du Médiateur

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'Administration, vous demeurez insatisfait, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les formulaires sont disponibles :

- o sur le site internet <a href="http://www.le-mediateur.be">http://www.le-mediateur.be</a>
- o par téléphone au numéro gratuit : **0800 19 199**
- o par courrier postal : Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 avril 2024 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

La Ministre en charge du Patrimoine,

Valérie DE BUE